Pour la première année, en 2024, a été déployée une campagne de mise en place d'un index mesurant les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale. Ce dispositif a été institué en application des articles L 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique introduits par la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.
Les résultats obtenus pour chaque indicateur et le résultat de l'index doivent faire l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité.
Le dispositif prévoit que la collectivité doit atteindre la cible de 75 points.

L'index 2025 de la Ville d'Epinay-sur-Seine donne un score de 82 points.



Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale